



Photo Canada Wide

*La souveraineté sur les eaux territoriales suppose des moyens de contrôle. Une grande partie de cette responsabilité in-*

*combe aux Forces armées canadiennes qui effectuent des patrouilles régulières.*

la théorie selon laquelle les États qui bordent un détroit international devraient posséder certains droits quant à la protection de leur sécurité et de leur environnement contre les navires autorisés à passer selon la doctrine du « passage inoffensif » ou une version modifiée de cette doctrine. Cette théorie est vigoureusement défendue par beaucoup d'États, dont certains qui sont placés dans une situation stratégique, comme l'Indonésie et les Philippines en Asie, l'Espagne et le Maroc des deux côtés du détroit de Gibraltar. L'établissement de routes de trafic dans les détroits internationaux et l'amélioration des normes internationales sont des moyens évidents de faciliter la solution de ce problème épineux. Mais il reste beaucoup à faire si l'on veut en venir à un équilibre satisfaisant entre le désir de la Communauté mondiale de voir le passage des navires se faire le plus librement avec le moins d'ingérence possible et le désir des États côtiers d'assurer leur protection.

La question des archipels est très liée au problème du passage des détroits et soulève par conséquent les mêmes difficultés que celles qui viennent d'être décrites. Toutefois, il s'est établi à Caracas un puissant mouvement favorisant la reconnaissance du principe selon lequel les États archipélagiques, à condition de satisfaire à certains critères, peuvent renfermer l'ensemble de leurs secteurs terrestre et maritime à l'intérieur de lignes de base droites. On a également proposé de grouper les archipels selon trois catégories différentes: 1. les États archipélagiques qui sont formés entièrement d'îles; 2. les archipels qui sont des bordures d'îles le long d'une côte comme cela a été reconnu à la Norvège dans l'affaire des pêches; et 3. les archipels qui s'étendent au large des côtes, comme c'est le cas de la région arctique du Canada ou des îles Andaman et Nicobar dans l'océan Indien. Les archipels de ces trois catégories seraient autorisés à profiter du système des lignes de base droites. Pour